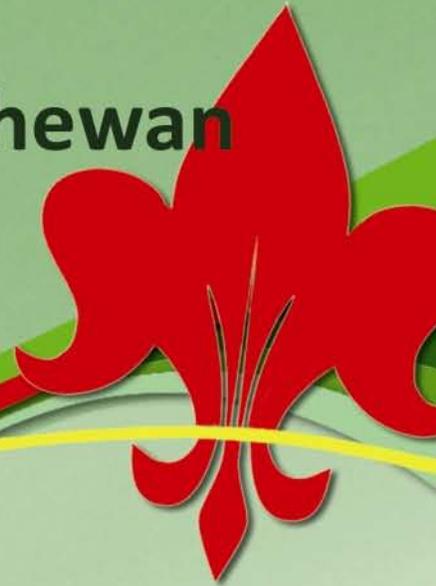


Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Soumis au

Gouvernement de la Saskatchewan



Août 2013

Services sociaux

Lettre d'accompagnement

J'ai le plaisir de vous présenter le huitième rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones. Ce rapport fait suite à notre réunion du 21 septembre 2012, durant laquelle nous avons eu l'occasion de rencontrer des représentants du ministère des Services sociaux. Dans le cadre de cette réunion, le Comité a également rencontré des membres de la communauté francophone, notamment de l'Assemblée communautaire fransaskoise, qui ont eu l'occasion de travailler avec des citoyens utilisant des services de ce Ministère.

Souvent, les citoyens qui recherchent l'aide du ministère des Services sociaux ont épuisé les autres recours permettant d'obtenir les services dont ils ont besoin pour leur sécurité, leur indépendance et leur bien-être, et qui leur donnent la possibilité de continuer à jouer un rôle actif et positif dans la société. Une bonne compréhension des enjeux et une communication positive sont importantes, en tout temps, afin d'offrir un soutien opportun et efficace au moment où ces personnes ont besoin d'une aide supplémentaire. Les recommandations que nous vous présentons visent à entretenir des relations positives, avec le Ministère, en misant sur la compréhension et le soutien. Nous espérons aussi que ces recommandations contribueront à améliorer les services axés sur le citoyen en répondant aux besoins directs des citoyens d'expression française de la province.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter nos recommandations visant à appuyer l'accès aux services sociaux en français en Saskatchewan.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire provincial, mes salutations les meilleures.



René Carpentier
Président du Comité consultatif

Août 2013

Résumé

Recommandations

1. Que le ministère des Services sociaux rencontre des représentants de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), afin de discuter du niveau de services actuellement offerts par le Ministère et de savoir quels sont les services offerts par la communauté.
2. Que le ministère des Services sociaux dresse une liste officielle des employés du Ministère qui sont en mesure d'offrir des services en français, et fasse circuler cette liste à l'interne. Que le ministère des Services sociaux formalise le processus suivi par les représentants du Ministère quand ils reçoivent une demande de service en français.
3. Que le ministère des Services sociaux désigne, au sein de son centre de service à la clientèle, un ou plusieurs postes bilingues (français – anglais), afin de pouvoir offrir sur demande des services en français.
4. Que le ministère des Services sociaux veille à ce que tous les fournisseurs de services, tant les fonctionnaires que les employés d'organismes communautaires qui ont pour mandat de fournir des services pour le Ministère, soient sensibilisés à la Politique de services en langue française et les engagements prévus par celle-ci.

Mandat du Comité

Conseiller le secrétaire provincial dans son rôle pour les Affaires francophones par l'examen et l'analyse de programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

Depuis sa création en 2009, le Comité ne s'était pas encore penché sur la question des **services sociaux**. Bien que seule une tranche de la population ait recours aux programmes offerts par ce Ministère, les programmes offerts sont cruciaux, car les citoyens qui font appel aux services sociaux n'ont souvent pas d'autres moyens de régler leur problème. Lorsque les citoyens ont besoin



d'accéder aux programmes du ministère des Services sociaux, c'est souvent dans un moment difficile de leur vie ou dans une situation particulièrement vulnérable où ils peuvent avoir besoin d'appui supplémentaire ou temporaire pour garantir leur sécurité ou satisfaire à leurs besoins essentiels. Il se peut aussi que ces citoyens soient de nouveaux arrivants dans la province et qu'ils ne comprennent pas bien les programmes et les services en place pour les aider. Cette 11e rencontre du Comité consultatif s'est donné le but d'examiner quels services sont actuellement offerts en français en Saskatchewan, par le ministère des Services sociaux, et de discuter des options qui pourraient améliorer le niveau de services en français.

L'organisation des services sociaux en Saskatchewan

Le ministère des Services sociaux s'investit dans l'atteinte de résultats positifs auprès des personnes ayant recours aux services de soutien au revenu, d'aide à l'enfance et à la famille, aux personnes handicapées et au logement abordable. Le Ministère collabore avec les citoyens afin qu'ils soient en mesure d'améliorer leur vie grâce à l'autonomie économique et au renforcement des familles et des collectivités.

Le Ministère vise, dans la mesure du possible, à fournir des services à l'échelle locale, ce qu'il accomplit par l'installation de bureaux dans certaines communautés et par la passation du pouvoir de prestation directe de services à des organismes communautaires. Quinze communautés bénéficient de bureaux de prestation du service d'intégration communautaire (Community Living Service Delivery) et 87 organismes communautaires reçoivent du financement pour offrir des services dans ce secteur. Pour ce qui est des bureaux de services à l'enfance et à la famille et d'aide au revenu (Income Assistance), on trouve ces bureaux dans 20 communautés de la province. Les services de logement, quant à eux, sont offerts par 271 commissions locales de logement (Local Housing Authorities).

Pour accéder aux programmes de soutien au revenu offerts par le ministère des Services sociaux, les citoyens peuvent appeler le centre de services à la clientèle du Ministère. Pour accéder à d'autres programmes, notamment ceux portant sur les services à l'enfance et à la famille ou sur le logement, les citoyens peuvent communiquer avec le bureau affecté à ces programmes ou, le cas échéant, s'adresser directement à un organisme communautaire habilité. Le Ministère compte également sur plus de 200 organismes communautaires pour la prestation de services dans l'ensemble de la province. Quel que soit le



fournisseur de service, le Ministère exige une approche axée sur le citoyen afin d'assurer à sa clientèle la prestation harmonieuse de ses programmes. ¹

Le Ministère a favorisé la collaboration avec des particuliers et des organismes afin de mieux comprendre quels sont les besoins et déterminer la meilleure façon dont le gouvernement peut y répondre. En relevant les lacunes existantes, le Ministère sera en mesure de s'assurer que les besoins du citoyen sont satisfaits.

Le soutien des services sociaux en français

À l'heure actuelle, le soutien en matière de services sociaux offert en français est limité. Au cours des quatre dernières années, il a compris la traduction de correspondance entre le Ministère et sa clientèle dans des situations particulières (p. ex. des cas d'adoption), et la traduction vers le français de quatre documents importants. Ces documents, affichés en ligne, présentent de l'information au sujet des principaux programmes au sein du Ministère, soit un document sur le programme d'aide sociale de la Saskatchewan (Saskatchewan Assistance Program), le Guide sur le Supplément à l'emploi de la Saskatchewan et le Supplément au logement locatif de la Saskatchewan (Guide to the Saskatchewan Employment Supplement and Rental Housing Supplement), le feuillet de renseignements sur le Régime de revenu pour les aînés (Seniors Income Plan) et la publication Bâtir sur une assise solide : Guide des programmes de logement de la Saskatchewan (Supporting a Strong Foundation: A Guidebook to Housing Programs in Saskatchewan). Chacune de ces publications présente un survol du programme et aide les clients à comprendre quels programmes peuvent leur être utiles. Ainsi, les citoyens ont la possibilité de se renseigner davantage avant de communiquer avec le Ministère en vue d'obtenir de l'aide. Le lien au site Web Bonjour! se trouve également sur la page d'accueil du site Web du Ministère.

Cependant, le manque de disponibilité d'une personne pouvant offrir une aide en français devient une lacune lorsque certains citoyens ont besoin d'accéder aux programmes d'aide au revenu. Très souvent, c'est par appel au centre de services à la clientèle que se fait le premier contact avec le Ministère. ² Le message d'accueil de la ligne téléphonique du centre n'est formulé qu'en anglais, et le Ministère n'a pas toujours la capacité de donner suite aux demandes d'aide en français. La majorité des citoyens d'expression française qui ont recours aux programmes de services sociaux, le font en anglais ou demandent l'aide d'un interprète de langue anglaise pour la traduction. Dans le cadre de leurs entretiens avec les représentants de la communauté, les membres du Comité ont

¹ Présentation au ministère des Services sociaux, le 21 septembre 2012, réunion du Comité consultatif

² Présentation au ministère des Services sociaux, le 21 septembre 2012, réunion du Comité consultatif



été informés que les citoyens demandent parfois de l'aide à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), à leur paroisse ou encore à des particuliers pour communiquer avec le personnel des services du Ministère. Ces intervenants (groupes ou particuliers) aident ensuite ces citoyens à accéder aux programmes pertinents.

Les clients qui cherchent des programmes de services sociaux sont souvent renvoyés à l'un des 200 organismes communautaires contractés pour la prestation des services au nom du Ministère. Selon les renseignements obtenus par les membres du Comité, peu, voire aucun de ces quelque 200 organismes tiers ont la capacité d'offrir des services en français. De même, lorsqu'un organisme a la capacité d'offrir un service en français, tel que la Regina Open Door Society, cet appui est limité.

Le plus souvent, c'est en période de crise ou de grand besoin qu'une personne tente d'accéder à des programmes de services sociaux. C'est aussi dans de telles circonstances que l'instinct et la capacité de communiquer dans sa langue maternelle se font le plus sentir, d'où le besoin accru de se faire servir en français.

L'établissement d'une relation fondée sur la compréhension

Dans le cadre de la réunion avec les représentants du ministère des Services sociaux, il a été mentionné que le Ministère n'a pas l'habitude de cibler les besoins liés à la langue dans la prestation de ses services. Toutefois, s'il y avait demande de services particuliers (p. ex. les aînés et le logement), ils accepteraient volontiers de collaborer avec le client et la communauté francophone en vue d'offrir de l'aide en français. Les membres du Comité étaient heureux de prendre connaissance de la volonté des représentants du Ministère de collaborer avec la communauté de cette façon.

De plus, les membres du Comité sont conscients qu'il incombe à la communauté francophone de présenter des demandes de services en langue française. Les membres de la communauté ont besoin de services en français, mais n'ont peut-être pas clairement communiqué ce besoin au Ministère. Ne sachant pas qu'une telle demande existait, le Ministère n'était pas en mesure d'offrir des services additionnels en français. Il est évident que de plus amples discussions sont nécessaires pour déterminer quel est le niveau actuel de la demande de services en français et quels sont les services que le Ministère aurait la capacité et la volonté d'offrir en français.



Le Comité croit qu'il est important de sensibiliser le ministère des Services sociaux, non seulement sur la demande de services en langue française, mais aussi sur tout ce qui se fait actuellement dans la communauté francophone pour aider les citoyens qui ont besoin des programmes de services sociaux. Dans le cadre de l'arrivée en Saskatchewan de nouveaux arrivants, qui bénéficient de notre croissance économique solide et de notre qualité de vie tout en y contribuant, la communauté francophone est enthousiasmée de jouer un rôle dans cette croissance démographique et elle œuvre dans ce sens. Dans le Plan de développement global de la communauté fransaskoise 2010-2020, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a indiqué qu'un des impacts visés se mesurera par l'augmentation du nombre de citoyens d'expression française dans la province.³ Cette croissance a déjà commencé, puisque, selon Statistique Canada, les données⁴ entre 2006 et 2011 montrent que le nombre de personnes :

- dont la langue maternelle est le français a augmenté de 7,7 %;
- parlant le français à la maison a augmenté de 17,2 %.

Pour appuyer la population d'expression française qui augmente, l'ACF offre des services d'établissement aux nouveaux arrivants francophones en Saskatchewan. Avant même l'arrivée de ces immigrants, une équipe de professionnels fournit des services tels que des renseignements portant sur la vie et le travail en Saskatchewan. Ces services comprennent également l'accueil des nouveaux arrivants dans la communauté, de l'aide pour trouver un logement et inscrire leurs enfants dans les écoles et les garderies, et un appui dans les tâches administratives notamment pour souscrire une assurance, obtenir des services publics, etc. L'appui comprend aussi une trousse d'accueil qui inclut des renseignements pertinents et utiles sur les services offerts ainsi qu'une évaluation des attentes des nouveaux arrivants. Bien que l'aide fournie vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, il arrive parfois que l'appui fourni doive combler leurs besoins fondamentaux.

Le Comité recommande la tenue d'une réunion entre le ministère des Services sociaux et l'ACF. Une discussion plus poussée permettrait une meilleure compréhension des services déjà offerts par l'une et l'autre partie. Ainsi, le Ministère aurait une meilleure connaissance des services qui pourraient être utiles, s'ils étaient offerts en français, et des services qui sont déjà offerts par la communauté francophone. L'ACF représente la communauté francophone et offre de l'aide aux nouveaux arrivants et aux membres de la communauté qui ont besoin d'aide; par conséquent, elle constitue une interlocutrice valide avec qui s'entretenir plus en profondeur sur les besoins de la communauté. Une telle

³ Plan de développement global de la communauté fransaskoise, 2010-2020

⁴ Statistiques dérivées de calculs au moyen de données du recensement 2006 : Statistique Canada Catalogue 92-591-XWF et du recensement 2011 : Statistique Canada Catalogue 98-316-XWF



réunion s'avérerait, sans nul doute, une étape importante dans la création de liens avec la communauté francophone et la compréhension de ses besoins, et contribuerait également à la capacité du Ministère de collaborer plus efficacement avec la communauté.

Recommandation 1

Que le ministère des Services sociaux rencontre des représentants de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), afin de discuter du niveau de services actuellement offerts en français, par le Ministère, et de savoir quels sont les services offerts par la communauté.

L'amélioration de l'appui au service axé sur la clientèle

Les représentants du ministère des Services sociaux ont confirmé la présence, dans chacune de leurs divisions, d'employés ayant la capacité linguistique d'offrir des services en langue française. Bien que ces employés ne soient pas nécessairement le premier point de contact des clients, ils peuvent tout de même apporter leur aide. Il est donc important que tous les employés sachent avec qui ils peuvent communiquer dans le cadre de leur travail avec un client d'expression française. Pouvoir recourir aux ressources humaines déjà en place permet aux employés d'offrir un service précieux favorisant l'approche axée sur le citoyen, et ce, sans entraîner des coûts supplémentaires.

Les représentants du Ministère ont proposé de mesurer les capacités linguistiques du personnel au sein du Ministère et de faire circuler une liste d'employés qui possèdent les compétences pour offrir des services en français. En remettant ces renseignements à tout son personnel, le Ministère sera mieux préparé à répondre aux demandes de service en français, qu'elles soient en personne ou par téléphone.

Comme précédemment mentionné, le Ministère gère des bureaux régionaux dans 20 communautés. Compte tenu de la concentration de francophones dans certaines zones de la province, la demande pour des services en français pourrait être plus élevée dans au moins 8 bureaux régionaux.



Nombre de personnes d'expression française par région desservie par le centre de services

(en fonction des zones comportant une importante concentration de francophones)

Bureaux d'intégration communautaire (Community Living) et de services à l'enfance et à la famille (1)	Citoyens d'expression française (2)
Nipawin	205
Dessert Zenon Park (3)	
Prince Albert	2,075
Dessert Bellevue et Debden	
North Battleford	425
Saskatoon	4,860
Dessert St. Denis, Prud'homme et Vonda	
Moose Jaw	1,320
Dessert Gravelbourg et Willow Bunch	
Regina	3,075
Estevan (1)	345
Dessert Bellegarde	
Swift Current	460
Dessert Ponteix	

(1) Bureau de Services à l'enfance et à la famille seulement

(2) Français comme langue maternelle

(3) Les communautés rurales comprennent les statistiques de la région de recensement de la ville, du village ou de la municipalité rurale dans laquelle elles se situent.

Idéalement, des services en langue française pourraient être offerts dans au moins quatre grands centres urbains (Prince Albert, Saskatoon, Regina et Moose Jaw) où il est possible de servir des milliers de clients d'expression française. Le Comité n'est pas sans savoir que le ministère des Services sociaux, comme tout autre ministère, doit composer avec des contraintes budgétaires. Dans ce contexte, la préparation d'une liste d'employés capables d'offrir des services en langue française est une mesure appropriée à prendre et à poursuivre. Il serait donc utile que la liste des employés capables de s'exprimer en français soit clairement communiquée au personnel du Ministère et soit accompagnée d'un processus des étapes à suivre pour assurer un service en français dans les plus brefs délais.

Les membres de la communauté ont informé le Comité de l'expérience peu positive de certains membres ayant demandé un service en français. Lorsqu'un



client francophone à la recherche d'aide, et accompagné d'un représentant de la communauté fransaskoise, ont demandé un service en français, on leur a répondu qu'il n'en existait pas. À d'autres occasions, des clients qui se sont présentés, en personne, au bureau du Ministère ont été dirigés à la Direction des affaires francophones pour obtenir de l'aide. Comme la Direction des affaires francophones n'est pas en mesure de donner de conseils précis en ce qui a trait aux programmes des Services sociaux, recommander cette Direction n'est pas une façon efficace d'aider les clients. Ce genre de réponses indique que le Ministère, bien que prêt à offrir son aide, doit adopter une démarche plus active pour faire en sorte que ses employés sachent quelle est la meilleure façon de servir un client francophone.

Le but ultime serait d'avoir en place un processus formel pour faire suite à toute demande de service en français, ce qui permettrait aux fonctionnaires d'y répondre de manière constante et uniforme. Le processus préciserait les étapes qu'un employé devrait suivre pour obtenir de l'aide en français de ses collègues. Le processus devrait également inclure toutes les ressources à la portée de l'employé, y compris les noms d'autres employés au sein du Ministère et la documentation qui a été traduite et qui est disponible. Une fois élaboré, le processus devra être officiellement communiqué à tous les employés afin que chacun connaisse le processus à suivre et le rôle qu'il peut jouer pour offrir des services efficaces axés sur le citoyen.

Recommandation 2

Que le ministère des Services sociaux dresse une liste officielle des employés du Ministère qui sont en mesure d'offrir des services en français et fasse circuler cette liste à l'interne. Que le ministère des Services sociaux formalise le processus à suivre par les fonctionnaires du Ministère quand ils reçoivent une demande de service en français.

Un processus bien défini pour répondre aux demandes de services en langue française favorisera, tout au moins, un meilleur service. L'étape suivante, permettant d'améliorer l'accès aux services en français, consisterait à confier des postes clés à des agents bilingues. Les représentants du ministère ont indiqué que le centre de services à la clientèle auquel on accède par téléphone est considéré comme le premier point de contact pour la plupart des bénéficiaires des services sociaux. Par conséquent, le centre de services à la clientèle est l'endroit le plus pertinent pour offrir des services en langue française « en personne ». Un appel reçu pour lequel on demande un service en français pourrait être transféré à un agent bilingue. Au cas où ce dernier ne serait pas disponible au moment de l'appel, le message formulé pourrait indiquer que le service en français est offert et demander au client de laisser un message afin qu'un représentant puisse rappeler. En offrant au client une première



communication en français, la question du client serait clairement énoncée et les recommandations appropriées en matière de service pourraient être offertes au client. Cette compréhension claire de la question du client permettra à l'employé de déterminer de façon efficace et effective les mesures à prendre qui s'imposent.

Dans sa deuxième recommandation, le Comité proposait au Ministère une façon d'augmenter les services en langue française grâce aux employés déjà en place qui sont en mesure d'offrir des services en français. Le Comité aimerait maintenant recommander au Ministère de faire un pas supplémentaire en désignant au moins un poste bilingue au centre de services dans chacun des quatre grands centres urbains.

La désignation d'un ou plusieurs postes bilingues anglais-français dans les centres de services à la clientèle changerait le rôle passif actuel du Ministère en un rôle bien plus actif, en ce qui a trait à l'attention portée aux besoins des citoyens d'expression française.

Recommandation 3

Que le ministère des Services sociaux désigne, au sein de ses centres de services à la clientèle, un ou plusieurs postes bilingues (français – anglais), afin de pouvoir offrir sur demande des services en français.

Bien que pour un grand nombre de clients, le premier point de contact soit le centre de services à la clientèle, le ministère des Services sociaux collabore avec plus de 200 organismes communautaires qui offrent des services directement aux clients dans le cadre de divers programmes. Après son acheminement initial au programme qui lui est approprié, chaque client continue à s'adresser à l'organisme ou aux différents organismes responsables de la prestation du service dont il a besoin. À ce niveau, l'offre de services en français est inconnue. Certains organismes communautaires ont la capacité d'offrir un service en français tandis que d'autres ne l'ont pas.

La communauté francophone connaît certains des organismes qui offrent des services au nom du ministère des Services sociaux. Par exemple, l'ACF a fait savoir que l'organisme Open Door Society offre des services en français aux membres de la communauté, mais que d'autres organismes, qui lui sont bien connus, ne sont pas en mesure d'offrir des services en français.

Les représentants ont expliqué que le Ministère collabore actuellement avec des organismes d'envergure dont le mandat englobe, entre autres, celui des services sociaux. Ces agences et organismes ne sont pas retenus pour leur connaissance



des langues, mais pour leur capacité d'offrir les programmes nécessaires. Étant donné que la langue n'est pas une condition préalable au choix des organismes tiers, le Ministère devrait se renseigner davantage auprès de tous les organismes quant à leur capacité d'offrir des services en français.

Les membres du Comité souhaitent savoir si les agences et les organismes retenus par le Ministère ont été sensibilisés à la Politique des services en langue française du gouvernement, et ce que cela signifie pour eux en termes de services. Si l'on ne tient pas compte de la capacité linguistique des organismes, ces derniers sont-ils au moins informés de l'existence de la Politique des services en langue française et ce qu'elle implique? Étant donné que la capacité d'offrir des services en langue française n'est pas prise en compte, chez ces tiers, le Comité recommande que les organismes soient sensibilisés à la Politique de services en langue française du gouvernement et aux engagements prévus par celle-ci.

La Politique de services en langue française du gouvernement comprend l'engagement général d'offrir des services en français, sans pour autant imposer d'obligations aux tiers. Cela dit, certains tiers, chargés de la prestation de services pour le compte du gouvernement, ont contribué à la mise en œuvre de la politique en faisant traduire en français des documents (p. ex. brochures, feuillets de renseignements), en utilisant le service de traduction de la Direction des affaires francophones. Comme exemple concret de traduction, citons la traduction des feuillets d'information et autres documents d'information publique publiés par la Région de santé de Saskatoon et distribués dans les écoles et les garderies.

Le Comité recommande que tous les fournisseurs de services, y compris les employés et les organismes tiers, soient tenus de savoir qu'il existe une politique de services en langue française. La sensibilisation constitue la première étape en vue d'améliorer les services. De petits pas, tels que l'offre de documents traduits et l'accès à des employés en mesure d'offrir des services en français, contribueront à améliorer l'accès à des services en langue française. La reconnaissance et l'application de la Politique de services en langue française amèneront le Ministère et ses partenaires à offrir aux citoyens francophones des services réellement axés sur le client.

Recommandation 4

Que le ministère des Services sociaux veille à ce que tous les fournisseurs de services, tant les fonctionnaires que les employés d'organismes communautaires qui ont pour mandat de fournir des services pour le Ministère, soient sensibilisés à la Politique de services en langue française et les engagements prévus par celle-ci.



Conclusion

La Saskatchewan étant en pleine croissance, sa population se diversifie et le nombre de citoyens d'expression française continue d'augmenter. Il s'agit là d'un objectif de la communauté francophone. L'appui du ministère des Services sociaux et la prestation, au besoin, de services en langue française contribueront au bien-être des personnes et des familles. Le Comité est d'avis qu'il est possible de mettre en place des services en français d'une façon stratégique et responsable en :

- établissant une relation de compréhension et d'appui entre la communauté fransaskoise et le ministère des Services sociaux;
- appuyant le personnel du Ministère au moyen d'une liste d'employés en mesure d'offrir des services en langue française et d'une marche à suivre (processus) lorsqu'une demande de service en français est reçue.
- s'assurant qu'il ait des employés bilingues de première ligne capables de répondre aux demandes de services en français, ce qui permettra, grâce à une compréhension efficace et effective, d'offrir des recommandations sur les programmes à suivre.
- informant tous les fournisseurs de services, autant les employés que les fournisseurs tiers, des engagements prévus par la Politique des services en langue française.



Comité consultatif en matière d'affaires francophones

LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

Monsieur Carpentier est entrepreneur et associé directeur au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Françoise Sigur-Cloutier, membre d'office

Originaire de la France et établie en Saskatchewan depuis plus de vingt ans, madame Sigur-Cloutier a œuvré dans le milieu communautaire francophone, tant sur la scène provinciale que nationale. Ayant terminé des études postsecondaires en philosophie et en éducation, Mme Sigur-Cloutier a également étudié dans le domaine de l'administration. Elle a travaillé à titre de directrice des communications à Radio-Canada. Elle y travaille encore actuellement à titre de consultante. Mme Sigur-Cloutier est présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Laurette Lefol

Madame Lefol est résidente de la Saskatchewan dont elle est originaire. Elle est active dans sa communauté de Saskatoon. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, Mme Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion. Elle est également bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation des multimédias, monsieur Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

Monsieur Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions du Canada avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis connaissances et expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Originaire d'un milieu rural de la Saskatchewan, monsieur Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes portant sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Guylaine Patenaude

Originaire du Manitoba, madame Guylaine Patenaude est devenue Fransaskoise d'adoption dès son tout jeune âge. Elle a œuvré pour l'Association Jeunesse fransaskoise pendant plus de 10 ans et a tout récemment reçu sa certification en coordination d'événements spéciaux. En 2010, Guylaine a été récipiendaire du prix Jeune femme remarquable du Canada décerné par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Joanne Perreault

Madame Joanne Perreault a œuvré pendant plus de 20 ans à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), dont 10 ans en tant que directrice adjointe. En 1988, elle faisait partie de l'équipe du secteur de développement communautaire au moment où la première Entente Canada/communauté Saskatchewan a été signée. Œuvrant toujours dans la communauté fransaskoise, Mme Perreault vit à Hoey où elle travaille à son propre compte, en offrant des services de consultation et de coordination.

